



### VIE MUNICIPALE

Mesdames, Messieurs,

Ce début d'année est toujours marqué par une inquiétude sanitaire mais l'espoir suscité par l'arrivée des vaccins nous permet d'envisager un avenir plus propice aux retrouvailles que nous attendons tous !

Les centres de vaccinations d'Ancenis et du Pin en Mauges sont d'ores et déjà opérationnels pour accueillir les habitants selon des proportions contraintes par le nombre de vaccins reçus.

Je sais l'impatience de tous pour obtenir des rendez-vous, sachez que les collectivités sont pleinement mobilisées pour répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations.

Depuis quelques semaines les équipes municipales sont interpellées pour intervenir sur des incivilités, tantôt des tags sur des équipements communaux, tantôt des sacs entiers de canettes de bières ramassés au détour d'une promenade champêtre voire même en plein bourg ! A chaque fois que cela sera possible une plainte sera déposée afin d'obtenir réparation !

Ensemble veillons à préserver notre environnement pour le bien de tous

Toute l'équipe municipale reste mobilisée à votre écoute.

Guillaume *SALLE*

### Cimetière

Une concession arrivée à terme peut être renouvelée ou cédée à la Commune. Si vous en possédez une que vous ne souhaitez pas conserver, que vous ne pouvez plus entretenir, ou si vous souhaitez l'abandon d'anciennes concessions, n'hésitez pas à contacter la mairie déléguée au 02.40.98.20.16 ou par mail [drain@oreedanjou.fr](mailto:drain@oreedanjou.fr). Les agents répondront à vos interrogations, notamment sur la date de fin de la concession. Vos demandes de renouvellement ou de cession seront traitées selon votre souhait. Sachez que les frais de libération sont à la charge de la commune.

### État civil

#### Naissances

Le 21 décembre Ewen Chalain

#### Décès

Le 22 décembre Annick Thiau veuve Ribalet  
Le 17 janvier Jean-Gabriel Cesbron


### Bibliothèque « Tourne Page » Ludothèque « Tourne Jeu »



En raison de l'instauration du « couvre-feu 18h », les horaires d'ouvertures de la bibliothèque et de la ludothèque ont sensiblement changé :

Bibliothèque « Tourne Page » & Ludothèque « Tourne Jeu »	Mardi	15h30–17h30
	Mercredi	10h–12h30
		15h–17h30
	Samedi	10h–12h30

### Mauges Communauté Service assainissement : Mise en place d'une astreinte.

 Mauges Communauté a souhaité mettre en place une astreinte harmonisée sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux différentes urgences en dehors des heures d'ouvertures classiques du service assainissement. Il a été décidé d'externaliser cette prestation. VEOLIA a été retenu pour Orée-d'Anjou.

- \* Démarrage au 18/01/21 pour les interventions sur les réseaux (obstructions/effondrement)
- \* Démarrage au 18/01/21 pour les interventions sur les stations d'épuration ou postes de relevage

VEOLIA assurera les astreintes tous les jours de la semaine de 17h le soir à 8h le lendemain matin, ainsi que les week-ends et les jours fériés.

Contact : 09.69.323.529 (n° de téléphone sans surcoût).

### ADRESSE :

Mairie déléguée de Drain  
4 rue JFA Chenouard  
Drain  
49530 ORÉE-D'ANJOU

### CONTACT :

Tél : 02 40 98 20 16  
E-mail : [drain@oreedanjou.fr](mailto:drain@oreedanjou.fr)  
[www.oreedanjou.fr](http://www.oreedanjou.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : 14h- 17h  
Mardi et mercredi : 9h- 12h15  
Vendredi : 9h- 12h15 / 14h - 17h  
Samedi : 9h - 12h



- ◆ La ligne téléphonique du standard du centre de vaccination est saturée en raison d'un grand nombre d'appels. Toutes les équipes sont mobilisées pour répondre au plus grand nombre d'appels.
- ◆ À ce jour, tous les créneaux proposés pour la 1<sup>re</sup> injection sont réservés en raison d'une très forte demande et d'un stock limité de vaccins.
- ◆ La prise de RDV reste possible pour la 2<sup>e</sup> injection soit par téléphone ou sur Doctolib.fr
- ◆ Les personnes qui souhaitent annuler leur RDV doivent contacter le centre par téléphone (02 41 71 77 05) ou annuler le RDV sur Doctolib.fr
- ◆ Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire sur liste d'attente. L'inscription se fait uniquement **par téléphone** au standard du centre de vaccination (02 41 71 77 05).

**La Covid-19 est toujours là !**

**Continuez à vous protéger et protéger votre entourage avec les gestes barrières**

Lavez-vous les mains, portez un masque si besoin, limitez les contacts.

**Si vous avez des signes de la maladie, ou quelqu'un de votre entourage, contactez un médecin ou le 15**

Il pourra vous proposer un test Covid.

**Si vous avez la Covid, appliquez bien les gestes barrières et gardez vos distances.**

## VIE LOCALE



### La fibre optique arrive sur votre commune : L'élégage des plantations est indispensable à son déploiement.

#### Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.

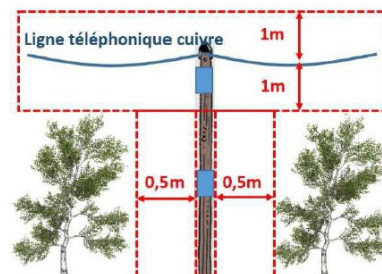
Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc...

#### Qui doit élaguer ?

Il appartient aux propriétaires de réaliser l'élégage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élégage conforme aux normes de sécurité. Au besoin, l'opérateur des travaux peut procéder à l'élégage des plantations gênantes, au frais du propriétaire, conformément à l'article L.51 du code des postes et communications électroniques.

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



## ENEDIS

ENEDIS vous informe qu'une coupure d'électricité pour travaux aura lieu le mercredi 24 février 2021 entre 8h30 et 11h30 aux lieux-dits :

3 Le Petit Fief, La Vasinière, La Métairie neuve, 23 Bréhéry, 3 Bréhéry.

Conscient de la gêne occasionnée, vous remercie de votre compréhension.

## Prochaines publications

Votre prochain Flash sera édité début Mars  
Vous souhaitez y passer une information ?  
Déposez-la en mairie au plus tard le 26 février !